

Par arrêté du 8 juillet 1965, il est mis fin, à compter du 12 mars 1965, aux fonctions de conducteur de 1ère catégorie, 1^{er} échelon exercées par M. Abdallah Benmouloud.

Par arrêté du 16 juillet 1965, M. Mohamed Gherram est nommé conseiller de 3^e classe, 1^{er} échelon.

Par arrêté du 16 juillet 1965, M. Farid Meraoubi est nommé attaché de 3^e classe, 1^{er} échelon.

Par arrêté du 20 juillet 1965, M. Bel-Hadj Abdelmadjid Bouabdallah est nommé secrétaire de 3^e classe, 1^{er} échelon.

Par arrêté du 27 juillet 1965, la nomination de M. Mohamed Djilali en qualité d'agent de bureau de 1^{er} échelon, est rapporté

Par arrêtés du 27 juillet 1965, Mme Farida Amani et Mlle Lella Abeddou, dactylographes de 1^{er} échelon, sont licenciées à compter du 15 août 1965.

Par arrêté du 27 juillet 1965, la démission de M. Rabah Djemal-Zoughelaohe, dactylographe de 1^{er} échelon, est acceptée à compter du 8 juin 1965.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 16, 28 et 31 août 1965 portant mouvement dans le corps de sapeurs-pompiers.

Par arrêté du 16 août 1965, le sapeur-pompier Ahmed Metrek est radié des contrôles du corps national des sapeurs-pompiers d'Alger, à compter du 15 août 1965.

Par arrêté du 28 août 1965, M. Mahdi Bitelmadji, sergent stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels du corps des sapeurs-pompiers de Biskra, est mis à la disposition du service départemental de la protection civile et des secours d'Alger qui procédera à son affectation.

Ledit arrêté pendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 31 août 1965, M. Benyebka Chérif, sergent stagiaire au corps national de sapeurs-pompiers d'Oran est muté en la même qualité au corps national de sapeurs-pompiers d'Arzew.

Le dit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 septembre 1965 portant acquisition de la nationalité algérienne.

Par décret du 7 septembre 1965 sont naturalisés algériens dans les conditions de l'article 13 de la loi n° 63-96 du 27 mars 1963, portant code de la nationalité algérienne :

MM.

Ben Hachemi Ahmed, né le 2 janvier 1921 à Oran,

Hassan ben Ali ben Mohammed, né le 22 mars 1940 à Mascara (Mostaganem), qui s'appellera désormais : Ould Ali Hassan ben Ali ben Mohammed,

Ahmed ould Mohammed ould Ayed, né le 4 mai 1934 à Sidi-Bel-Abbès (Oran), et ses enfants mineurs : Miloud ould Ahmed, né le 20 avril 1962 à Sidi-Bel-Abbès, Mohammed ould Ahmed, né le 28 septembre 1963 à Sidi-Bel-Abbès, qui s'appelleront désormais : Dablouni Ahmed, Dablouni Miloud, Dablouni Mohammed,

Ahmed ould Lahcen, né en 1908 à Ouled Mira (Maroc), et ses enfants mineurs : Mohamed ben Ahmed, né le 5 octobre 1947 à Aïn-Tolba, Amar ben Ahmed, né le 16 août 1949 à Aïn-Tolba, Fatma bent Ahmed, née le 3 mai 1951 à Aïn-Tolba, Abdelkader ben Ahmed, né le 15 avril 1960 à Béni-Saf, Yahia ben Ahmed, né le 18 avril 1961 à Béni-Saf, Naziha bent Ahmed, née le 15 août 1962 à Béni-Saf, Fatiha bent Ahmed, née le 21 octobre 1963 à Béni-Saf, qui s'appelleront désormais : Habib Ahmed, Habib Mohamed, Habib Amar, Habib Fatma, Habib Abdelkader, Habib Yahia, Habib Naziha, Habib Fatiha,

Lahouari ben Allel, né le 12 novembre 1931 à Oran, qui s'appellera désormais : Benallel Lahouari,

Bechou Mohamed, né le 16 octobre 1921 à Aïn-El-Arba (Oran), et ses enfants mineurs : Bechou Yamina, née le 11 septembre 1949 à Aïn-El-Arba, Bechou Lahouaria, née le 28 mai 1951 à Aïn-El-Arba, Bechou Setti, née le 14 avril 1954 à Aïn-El-Arba, Bechou Mohamed, né le 5 avril 1956 à Aïn-El-Arba, Bechou Embarka, née le 1^{er} janvier 1961 à Aïn-El-Arba,

Mimoun ben Allel, né en 1915 à Béni Saïd (Maroc), et son enfant mineur : Amar ben Mimoun, né le 10 avril 1960 à Oran,

Mohamed ben Mimoun ben Kaddour, né en 1911 à Aïn-Témouchent (Oran), et ses enfants mineurs : Mustapha bent Mohamed, née le 19 décembre 1954 à Aïn-Témouchent, Khedidja bent Mohamed, née le 4 août 1950 à Aïn-Témouchent, Yamina bent Mohamed, née le 5 juillet 1946 à Aïn-Témouchent,

Mohammed ould Benyounés, né le 26 juillet 1923 à Tlemcen, et ses enfants mineurs : Nacéra bent Mohammed, née le 15 mars 1959 à Tlemcen, Fouzia bent Mohammed, née le 26 janvier 1962 à Tlemcen, Haciba bent Mohammed, née le 22 janvier 1964 à Tlemcen, qui s'appelleront désormais : Zerdani Mohammed, Zerdani Nacéra, Zerdani Fouzia, Zerdani Haciba,

Mohammed ould Mohammed El Maalem, né en 1900 à Béni-Saf (Tlemcen), et ses enfants mineurs : Kebdani Mohammed, né le 6 février 1946 à Béni-Saf, Kebdani Bensalem, né le 15 mai 1947 à Béni-Saf, Kebdani Amaria, née le 18 mars 1953 à Béni-Saf, Kebdani Brick, né le 23 février 1960 à Béni-Saf, Kebdani Nour-Eddine, né le 8 mars 1964 à Béni-Saf,

Megherbi Mohammed ould Aïssa, né en 1900 à Béni-Saf (Tlemcen),

Snasni Kadour, né le 30 mai 1940 à Aïn-Tolba (Oran),

Habib ben Mohamed ben Hamou, né le 23 mai 1936 à Mers-El-Kebir (Oran), et son enfant mineure : Fatiha bent Habib, née le 14 novembre 1963 à Mers-El-Kebir (Oran),

Fatma bent Mohamed ben Larbi, veuve Atchaoui, née en 1914 à Béni-Saf (Tlemcen), et ses enfants mineurs : Atchaoui Boucif, né le 5 mai 1946 à Béni-Saf, Atchaoui Zoulikha, née le 26 décembre 1948 à Béni-Saf, Atchaoui Boudali, né le 18 décembre 1950 à Béni-Saf, Atchaoui Miloud, né le 21 juillet 1952 à Béni-Saf, Atchaoui Mostefa, né le 30 mai 1954 à Béni-Saf, Atchaoui Nour Ed-Dine, né le 16 août 1957 à Béni-Saf, la dite Fatma bent Mohamed s'appellera désormais : Benchellal Fatma bent Mohamed,